

| <i>Séance et date</i> | <i>Point subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre- abstentions)</i> |
|-----------------------------|---|-------------------------|--|---|---|--|
| 6664 22 novembre 2011 | Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2011/641) | | Angola, Australie, Japon, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée ^c , Philippines, Timor-Leste (Ministre des affaires étrangères et de la coopération) | Représentante spéciale du Secrétaire général, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne | Tous les membres du Conseil, tous les invités en vertu de l'art. 39, 7 en vertu de l'art. 37 ^d | |

^a Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Gabon, Japon, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Philippines, Portugal, Royaume-Uni et Turquie.

^b Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Gabon, Inde, Japon, Liban, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Philippines, Portugal et Royaume-Uni.

^c La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est exprimée au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique : Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

^d Le représentant de Nauru n'a pas fait de déclaration.

19. La situation en Afghanistan

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 13 séances au sujet de la situation en Afghanistan et adopté 4 résolutions et une déclaration présidentielle. Les débats du Conseil ont porté sur le transfert progressif à l'Afghanistan de toutes les responsabilités en matière de sécurité, de gouvernance et de développement. Le Conseil a examiné la question des élections législatives ainsi que les activités et le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Force internationale d'assistance à la sécurité autorisée par les Nations Unies (FIAS).

Le Conseil a prorogé le mandat de la MANUA à deux reprises pour des périodes d'un an³⁸⁸. En vertu du Chapitre VII de la Charte, il a également renouvelé à deux reprises l'autorisation de la FIAS pour des

périodes d'un an, y compris l'autorisation faite aux États Membres participant à la Force de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de son mandat³⁸⁹.

Par la résolution 1988 (2011), le Conseil a établi un nouveau régime de sanctions, décidé que tous les États prendraient des mesures à l'encontre des personnes, groupes, entreprises et entités réputés associés aux Taliban et créé un comité

chargé de surveiller les sanctions imposées en relation avec les Taliban. Par la résolution 1989 (2011), le Conseil a modifié le champ d'application du mandat du Comité créé par la résolution 1267 (1999) et l'a chargé de se concentrer

³⁸⁸ Résolutions 1917 (2010) et 1974 (2011). Pour de plus amples informations sur le mandat de la MANUA, voir la dixième partie, sect. II, « Missions politiques et de consolidation de la paix ».

³⁸⁹ Résolutions 1943 (2010) et 2011 (2011). Pour de plus amples informations sur le mandat de la FIAS, voir la septième partie, sect. IV, « Mesures visant à maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales conformément aux dispositions de l'Article 42 de la Charte ».

exclusivement sur Al-Qaida et les personnes, groupes entreprises et entités qui lui étaient associés³⁹⁰. Le Conseil a également effectué une mission en Afghanistan du 21 au 24 juin 2010³⁹¹.

**6 janvier 2010 au 19 décembre 2011 :
transition et changements politiques connexes**

Cinq conférences internationales relatives à l'Afghanistan se sont tenues entre janvier 2010 et décembre 2011, à Londres, Kaboul, Lisbonne, Istanbul et Bonn. La communauté internationale et l'Afghanistan ont décidé conjointement de transférer progressivement aux autorités afghanes la responsabilité de la sécurité, de la gouvernance et du développement. Le Conseil a entendu neuf exposés concernant les changements politiques liés à la transition.

Le 6 janvier 2010, dans leur exposé commun au Conseil, le Secrétaire général et son Représentant spécial ont souligné les défis immenses qui attendaient l'Afghanistan au vu de la détérioration des conditions de sécurité et d'un contexte politique plus exigeant. Le Secrétaire général a observé que l'Afghanistan se trouvait dans une phase critique; des élections difficiles, la dégradation des conditions de sécurité, les doutes quant aux stratégies actuelles du Gouvernement et de la communauté internationale avaient conspiré pour provoquer de nouvelles violences et faire régner un climat d'insécurité³⁹². Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA a averti que des tendances négatives (impatience croissante de l'opinion publique dans les pays donateurs et les pays fournisseurs de contingents, frustration croissante des Afghans, difficultés auxquelles se heurtaient les forces internationales et afghanes dans leurs efforts pour mettre les insurgés sur la défensive) risquaient de devenir incontrôlables si elles n'étaient pas inversées³⁹³. Faisant référence à la déclaration du Secrétaire général, il a dit que la stratégie de transition devait inclure, entre autres, la mise en place systématique des institutions civiles. Il a

souligné que la stratégie devait être guidée par des considérations d'ordre politique plutôt que d'ordre militaire, et a rappelé au Conseil qu'il avait reconnu que le processus d'« afghanisation » devait s'accélérer. Le Représentant spécial, rejoint par d'autres intervenants, a estimé que les conférences de Kaboul et de Londres étaient des occasions uniques de convenir d'une stratégie politiquement motivée dans le cadre de laquelle la prise en main par les Afghans et leurs capacités seraient au cœur de toutes les activités du Conseil³⁹⁴.

Dans son exposé au Conseil du 18 mars 2010, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a insisté sur le consensus obtenu entre l'Afghanistan et ses partenaires internationaux à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, tenue le 28 janvier 2010, concernant la nécessité d'un transfert croissant des responsabilités aux Afghans et d'un soutien accru de la communauté internationale. Pendant l'intensification des opérations militaires celle-ci devait faire face à un calendrier politique chargé avec, entre autres, la Jirga de paix consultative, la Conférence de Kaboul en juillet et les élections de l'Assemblée nationale en septembre³⁹⁵. Se faisant l'écho de la déclaration du Secrétaire général, le représentant de l'Afghanistan a dit que le processus d'afghanisation serait la priorité de son Gouvernement en 2010, ce qui impliquait que les Afghans devaient prendre les commandes, avec l'appui de la communauté internationale, dans des domaines tels que l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays, la réconciliation, le renforcement des capacités, la lutte contre la corruption, la participation, la justice et l'état de droit et la réforme électorale³⁹⁶. Les intervenants ont fait part de leur soutien au processus d'afghanisation³⁹⁷. Indiquant qu'il ne fallait pas voir dans le transfert des responsabilités aux autorités afghanes une stratégie de sortie, le représentant de la Turquie a souligné que la communauté internationale

³⁹⁰ Pour de plus amples informations, voir la première partie, sect. 34, « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme ».

³⁹¹ Pour de plus amples informations sur les missions du Conseil de sécurité, voir la première partie, sect. 36 et la quatrième partie, sect. II, pour ce qui est des enquêtes sur les différends et de l'établissement des faits.

³⁹² S/PV.6255, p. 3.

³⁹³ Ibid., p. 5.

³⁹⁴ Ibid., p. 5 (Représentant spécial); p. 10 (Afghanistan); p. 20 et 21 (Royaume-Uni); p. 24 (France), p. 25-26 (Japon); p. 27 (Nigéria); p. 28 (Mexique); p. 34 (Australie); p. 37 (Norvège); et p. 39 (Union européenne).

³⁹⁵ S/PV.6287, p. 2 et 3.

³⁹⁶ Ibid., p. 5 à 7.

³⁹⁷ Ibid., p. 7 et 8 (Turquie); p. 14 et 15 (États-Unis); p. 17 et 18 (Royaume-Uni); p. 24 (Gabon); et p. 31 et 32 (Norvège).

devrait renforcer sa présence civile³⁹⁸. Cet avis était partagé par le représentant de l'Italie qui a noté le rôle central des efforts civils dans la stratégie internationale globale pour stabiliser et reconstruire l'Afghanistan³⁹⁹.

Le 30 juin 2010, le représentant spécial du Secrétaire général a fait savoir au Conseil que la MANUA se concentrait sur « trois plus une » priorités : les élections, le dialogue interne et régional, l'engagement régional constructif et la cohérence de l'aide⁴⁰⁰. Les intervenants ont accueilli favorablement la tenue de la Jirga de paix consultative, au début du mois de juin, comme moyen de promouvoir la réintégration et la réconciliation⁴⁰¹. Le représentant de l'Afghanistan a indiqué que le Gouvernement afghan avait déjà commencé à mettre en œuvre beaucoup des recommandations du « Programme pour la paix et la réintégration », le document final de la Jirga de paix, et était en train de mettre sur pied un conseil de haut niveau pour superviser la mise en œuvre du processus de paix et de réconciliation⁴⁰². Notant la demande de radiation du nom de membres de l'opposition afghane de la liste établie conformément à la résolution 1267 (1999), les représentants de l'Autriche et de la Fédération de Russie ont rappelé les principes sous-tendant la radiation : les individus devraient renoncer à la violence de façon convaincante, déposer les armes, rompre tout lien avec Al-Qaïda et respecter pleinement la Constitution afghane⁴⁰³.

Le 29 septembre 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général a insisté auprès du Conseil sur la nécessité que la communauté internationale appuie le lancement des programmes nationaux prioritaires et la réforme de la gestion des finances publiques préconisés à la Conférence de Kaboul, le 2 juillet 2010, comme axes de travail prioritaires⁴⁰⁴. Le représentant de l'Afghanistan a indiqué que le processus de Kaboul adopté par les participants à la Conférence mettait l'accent sur le renforcement de l'autonomie du Gouvernement afghan dans l'exercice de l'ensemble de

ses fonctions. Il a fait savoir que les 23 programmes prioritaires de son pays avaient également été présentés, notamment la politique de sécurité nationale et l'initiative de réconciliation nationale, et avaient tous été approuvés par la communauté internationale. Dans le domaine de la sécurité, il a indiqué que son pays prendrait en charge des opérations de combat dans les provinces instables d'ici à 2011 et s'acquitterait en toute indépendance de ses obligations en matière de sécurité d'ici à 2014. S'agissant du programme socioéconomique, il s'est félicité de la décision de la communauté internationale de faire transiter 50 pour cent de l'aide des donateurs par le budget national d'ici à janvier 2012. Notant le rôle complémentaire de l'initiative de réintégration et de réconciliation du Président Hamid Karzaï et des efforts déployés sur le plan militaire, il a informé le Conseil de sécurité que le Haut Conseil pour la paix avait été créé en septembre 2010 par son Gouvernement et était chargé de l'exécution du Programme de paix et de réintégration⁴⁰⁵.

Les intervenants se sont félicités de la création du Haut Conseil pour la paix et ont fait part de leur appui au Programme afghan pour la paix et la réintégration⁴⁰⁶. Le représentant du Japon a salué le lancement du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réintégration⁴⁰⁷. Les participants ont également souligné l'importance de mettre à jour la Liste récapitulative créée par la résolution 1267 (1999) pour promouvoir la réintégration et encourager la paix et la sécurité en Afghanistan⁴⁰⁸.

Le 22 décembre 2010, faisant rapport au Conseil de l'attaque perpétrée contre le centre des Nations Unies à Herat le 23 octobre 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général a averti qu'il faudrait se préparer à un climat de sécurité tendu au cours des prochains mois. Il a également informé le Conseil que la MANUA allait intensifier ses activités en appui à la transition dans les domaines du renforcement des

³⁹⁸ Ibid., p. 8.

³⁹⁹ Ibid., p. 35.

⁴⁰⁰ S/PV.6351, p. 3.

⁴⁰¹ Ibid., p. 9 (Afghanistan); p. 10 (Chine); p. 13 (Japon); p. 19 (Autriche); p. 23 (Ouganda); p. 25 (Bosnie-Herzégovine); p. 27 (Mexique); p. 28 (Canada); p. 30 (Italie); p. 31 (Allemagne); p. 32 (Union européenne); et p. 37 (Pakistan).

⁴⁰² Ibid., p. 9 (Afghanistan).

⁴⁰³ Ibid., p. 19 (Autriche); et p. 24 (Fédération de Russie).

⁴⁰⁴ S/PV.6394, p. 5 à 8.

⁴⁰⁵ Ibid., p. 6 et 8.

⁴⁰⁶ Ibid., p. 12 (Royaume-Uni); p. 17 (Bosnie-Herzégovine); p. 18 (Nigéria); p. 20 (Brésil); p. 21 (Autriche); p. 22 (Chine); p. 24 (Liban); p. 28 (Canada); p. 30 (Allemagne); p. 32 (Nouvelle-Zélande); p. 33 (Pakistan); et p. 38 (Australie).

⁴⁰⁷ Ibid., p. 9.

⁴⁰⁸ Ibid., p. 7 (Afghanistan); p. 12 (France); p. 15 (États-Unis); p. 17 (Bosnie-Herzégovine); p. 21 (Autriche); et p. 23 (Mexique).

capacités, du contrôle du territoire afghan par les Afghans eux-mêmes, et du réalignement de l'aide bilatérale et multilatérale selon les priorités définies par les autorités afghanes⁴⁰⁹.

Observant que le sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), tenu à Lisbonne le 20 novembre 2010, avait représenté une étape décisive sur la voie de la consolidation d'un partenariat durable entre l'Afghanistan et l'OTAN, le représentant de l'Afghanistan a indiqué qu'un cadre de transition vers un plus grand exercice de l'autorité par les Afghans durant les quatre années suivantes, dans le cadre d'une approche province par province, avait été adopté. Il a dit que la transition serait lancée en 2011 et que des préparatifs pratiques étaient en cours à cette fin; l'engagement des partenaires internationaux à poursuivre sans relâche et rapidement les activités de recrutement, de formation et de financement des Forces armées et de la police afghanes constituerait un élément clef de leur nouvelle mission. S'agissant des trois grandes composantes du processus de Kaboul, la sécurité, le développement et la gouvernance, il a fait savoir que la situation générale sur le plan de la sécurité s'était améliorée et que la zone de sécurité s'était étendue. En outre, les forces de sécurité afghanes étaient présentes en force et exerçaient un contrôle plus strict de secteurs tenus précédemment par les combattants ennemis. S'agissant du développement et de la gouvernance, il a expliqué que 95 pour cent des activités prévues pour mettre en place un gouvernement efficace et effectif avaient été menées à bien depuis la Conférence de Kaboul, en juillet 2010⁴¹⁰. Les participants se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus de Kaboul⁴¹¹.

Le 17 mars 2011, dans son exposé au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général s'est félicité de la transition dans le domaine de la sécurité et vers une appropriation et un leadership afghans complets. Il a indiqué que la MANUA contribuait à la transition civile et que les provinces qui s'engageaient dans cette transition devaient être encouragées et récompensées, et non pas ignorées une fois la transition terminée. Il a ajouté que le renforcement de l'effort militaire et civil en cours devait aller de pair avec un renforcement de

l'action diplomatique, et a également appelé à un renforcement de la protection des civils en raison du pic enregistré dans les pertes civiles en 2010. S'agissant du renforcement des institutions, il a informé le Conseil que le Parlement avait été inauguré le 26 janvier par le Président Karzaï. L'élection à la tête de la Wolesi Jirga d'un candidat issu d'une minorité démontrait qu'en définitive, les Afghans étaient à même de trouver leurs propres solutions et de répondre aux besoins des diverses factions, ethnies et régions. En ce qui concerne la paix, l'intégration et les questions régionales, il a fait savoir qu'une réunion importante du Groupe de contact international sur l'Afghanistan, qui s'était tenue au début du mois de mars 2011, avait permis d'entériner le Haut Conseil pour la paix, toujours dans le respect de la prise en charge nationale du processus, et de faire appel à des initiatives de paix et de réconciliation qui soient prises depuis la perspective de Kaboul⁴¹².

Le 6 juillet 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général a expliqué au Conseil que juillet 2011 marquerait le début de la transition échelonnée dans sept régions, provinces et villes, ainsi que du redéploiement progressif des forces internationales, en particulier des forces des États-Unis d'Amérique, comme annoncé par le Président Barack Obama⁴¹³.

Le 29 septembre 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil de la mort tragique de M. Rabbani, l'ancien Président et Président du Haut Conseil pour la paix. Il a souligné l'importance de veiller à ce qu'il y ait un mécanisme de vérification des antécédents adapté et rigoureux pour le Programme afghan pour la paix et la réintégration⁴¹⁴. Le représentant du Pakistan a souligné que le Comité créé par la résolution 1988 (2011) avait radié de la liste récapitulative la personne soupçonnée d'être responsable de l'assassinat de M. Rabbani⁴¹⁵. Le Représentant spécial du Secrétaire général, notant l'augmentation des effectifs de la Police nationale afghane et de l'Armée nationale afghane, a fait savoir que la transition était en bonne voie. Il a également évoqué deux réunions cruciales, l'une qui devait se tenir à Istanbul le 2 novembre et l'autre à Bonn le 5 décembre 2011, réunions qui constituaient des occasions de rassurer le Gouvernement afghan quant

⁴⁰⁹ S/PV.6464, p. 2 et 3.

⁴¹⁰ Ibid., p. 5 à 8.

⁴¹¹ Ibid., p. 21 (Brésil); p. 34 (Canada); et p. 37 et 38 (Union européenne).

⁴¹² S/PV.6497, p. 2 à 5.

⁴¹³ S/PV.6574, p. 2.

⁴¹⁴ S/PV.6625, p. 3.

⁴¹⁵ Ibid., p. 33.

au fait que la communauté internationale serait à ses côtés à long terme⁴¹⁶. Le représentant de l'Inde a indiqué que pour instaurer la paix, la stabilité et la sécurité en Afghanistan, il était impératif que la transition actuelle s'effectue en fonction des réalités sur le terrain plutôt que de calendriers rigides et a souligné que la communauté internationale, dans sa hâte à retirer ses unités de combat d'Afghanistan, oubliait cet état de fait à ses risques et périls⁴¹⁷.

Le 19 décembre 2011, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait savoir au Conseil qu'il avait participé à la Conférence internationale sur l'Afghanistan, tenue le 5 décembre, qui avait été l'occasion de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale envers l'Afghanistan au-delà de 2014. Soulignant le rôle crucial des Nations Unies en Afghanistan, mis en exergue dans la déclaration de la Conférence, il a informé le Conseil des trois priorités pour l'avenir, mises en lumière par le Secrétaire général en marge de la Conférence : aider à lier sécurité et développement, promouvoir et soutenir un processus de réconciliation inclusif mené par les Afghans et continuer à promouvoir les droits de l'homme. Il a indiqué que le processus de transition en matière de sécurité allait commencer prochainement, avec une deuxième tranche de provinces et de districts dont la sécurité serait transférée aux Afghans, comme approuvé par le Président Karzaï à la fin du mois de novembre⁴¹⁸. À la même séance, une déclaration présidentielle a été adoptée, dans laquelle le Conseil a, entre autres, accueilli avec satisfaction la déclaration de Bonn selon laquelle la transition, qui devait être menée à terme pour la fin 2014, devrait être suivie d'une décennie de transformation (2015-2024) au cours de laquelle l'Afghanistan assierait sa souveraineté en assurant le bon fonctionnement et la viabilité d'un État au service du peuple⁴¹⁹.

18 mars 2010 au 19 décembre 2011 : renouvellement du mandat de la MANUA

Le 18 mars 2010, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a dit, dans son exposé, que le travail de la MANUA, en tant que mission intégrée, et celui de tous les fonds et programmes des Nations Unies, devaient être

poursuivis, maintenu et renforcé lorsque nécessaire⁴²⁰. Souscrivant au principe selon lequel la MANUA devait être renforcée, les intervenants ont fait part de leur appui à la prolongation du mandat de la Mission pour une nouvelle période de 12 mois⁴²¹. Certains participants, en particulier, ont suggéré que la MANUA concentre son action sur la coordination de l'aide humanitaire internationale, le renforcement des capacités électorales et l'usage de ses bons offices pour soutenir la mise en œuvre des programmes afghans de réconciliation⁴²². Le représentant de l'Australie a dit qu'un mandat renouvelé de la MANUA devait également répondre à l'appel en faveur d'une meilleure coordination des efforts civils en Afghanistan pour que l'aide civile internationale ait un impact plus grand, et d'un alignement plus rigoureux de l'aide internationale sur les priorités clairement identifiées par les Afghans, la MANUA jouant le rôle principal pour la coordination de ces activités⁴²³. Le représentant de l'Allemagne a indiqué que l'accent mis sur la prise en main par les Afghans et le concept de transfert des responsabilités devaient être dûment reflétés dans la résolution du Conseil de sécurité et dans le mandat de la MANUA⁴²⁴.

Le 22 mars 2010, le Conseil a adopté la résolution 1917 (2010) par laquelle il a, entre autres, prorogé le mandat de la MANUA jusqu'au 23 mars 2011, et défini les domaines dans lesquels la Mission continuerait de diriger les efforts civils internationaux⁴²⁵. Après l'adoption de la résolution, le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que celle-ci traduisait les préoccupations du Conseil concernant la détérioration de la situation de sécurité en Afghanistan en raison de l'intensification des activités terroristes des Taliban et d'Al-Qaïda. À cet égard, sa délégation a noté un lien de plus en plus étroit entre les terroristes dans ce pays et les trafiquants

⁴²⁰ S/PV.6287, p. 5.

⁴²¹ Ibid., p. 6 (Afghanistan); p. 7 (Turquie); p. 11 (Chine); p. 12 (Autriche); p. 21 (Nigéria); p. 24 (Japon, Gabon); p. 27 (Union européenne); p. 28 (Allemagne); p. 31-32 (Norvège); p. 35 (Australie); p. 36 (Italie); et p. 37 (Nouvelle-Zélande).

⁴²² Ibid., p. 8 (Mexique); p. 10 (Brésil); p. 13 (France); et p. 16 (Bosnie-Herzégovine).

⁴²³ Ibid., p. 34.

⁴²⁴ Ibid., p. 28.

⁴²⁵ Pour de plus amples informations sur la MANUA, voir la dixième partie, sect. II, « Missions politiques et de consolidation de la paix ».

⁴¹⁶ Ibid., p. 2 à 4.

⁴¹⁷ Ibid., p. 23.

⁴¹⁸ S/PV.6690, p. 2 à 4.

⁴¹⁹ S/PRST/2011/22.

de drogue. Il a noté avec inquiétude les informations relayées par les médias concernant l'intention de la FIAS de cesser de détruire les champs de pavot en Afghanistan. Il a souligné que la FIAS et la coalition antiterroriste devaient, au contraire, continuer à lutter de manière active et résolue contre la menace des stupéfiants émanant de l'Afghanistan et à coopérer avec le Gouvernement afghan sur cette question. Il a prévenu que toute tentative visant à inclure les Taliban constituerait une grave erreur⁴²⁶.

Le 17 mars 2011, dans la volonté d'accorder une attention particulière au souhait des autorités afghanes d'exercer leur souveraineté nationale, le Représentant spécial du Secrétaire général a demandé au Conseil de permettre au représentant de l'Afghanistan de prendre la parole avant lui. Ce dernier a présenté trois requêtes de son Gouvernement concernant le mandat de la MANUA à la lumière de la transition : a) un examen approfondi du mandat de la MANUA et du rôle de l'ONU en Afghanistan avant la conférence de Bonn, à la fin de l'année 2011; b) un renforcement de la cohérence, de la coordination et de l'efficacité des activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies œuvrant en Afghanistan dans l'intérêt d'une plus grande unité d'action des Nations Unies; et c) un remaniement du mandat de la MANUA en fonction du processus de transition. À cette fin, le Gouvernement a proposé un ajustement du mandat de la MANUA en ce qui concerne le leadership des Afghans et le rôle d'appui de la MANUA dans le processus de transition : l'accent devait être mis, entre autres, sur la responsabilité qui incombait à la MANUA, en tant que coprésidente du Conseil commun de coordination et de suivi, de promouvoir la cohérence de l'appui international à la stratégie de développement établie et exécutée sous la direction de l'Afghanistan, et le rôle de coordination de la Mission en matière de fourniture d'aide humanitaire⁴²⁷. Le Représentant spécial du Secrétaire général a noté que l'examen du mandat de la MANUA était l'occasion de rationaliser les activités de la MANUA ainsi que du système des Nations Unies, dans un effort cohérent d'unité d'action⁴²⁸. Soulignant que la transition ne signifiait pas une diminution de l'engagement international, le représentant de l'Allemagne a jugé préoccupante l'absence dans l'ensemble du pays des

capacités techniques nécessaires pour une bonne mise en œuvre des programmes prioritaires du Gouvernement à l'échelle nationale. Il a prié la MANUA et les autres partenaires de redoubler d'efforts pour appuyer le Gouvernement afghan, en particulier dans les régions et les zones où était prévue une transition anticipée. Soulignant la responsabilité et l'engagement de la communauté internationale pour doter les institutions afghanes des institutions suffisantes, il a reconnu que la bonne volonté dont faisaient preuve les partenaires de développement pouvait également faire obstacle à ce que des solutions afghanes soient apportées aux problèmes afghans. Dans ce contexte, il s'est dit favorable à un examen de l'appui fourni par l'Organisation dans la perspective du prochain renouvellement du mandat en mars 2012, et ce, dès que le Conseil serait en mesure d'évaluer, en pleine connaissance de cause, les premières expériences en matière de transition et de réconciliation⁴²⁹.

Le 22 mars 2011, le Conseil a adopté la résolution [1974 \(2011\)](#), par laquelle il a notamment prorogé le mandat de la MANUA jusqu'au 23 mars 2012, défini les domaines prioritaires dans lesquels la Mission devrait continuer à diriger les efforts civils internationaux, et demandé un examen du mandat de la Mission avant la fin de 2011, y compris les premières expériences de la transition.

Le 19 décembre 2011, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait savoir au Conseil que le processus d'examen du mandat de la Mission et des activités d'appui des Nations Unies en Afghanistan était en cours. L'équipe inter-institutions nommée par le Secrétaire général pour mener l'examen allait compiler ses conclusions et ses recommandations, qui formeraient la base des débats du Conseil sur la prorogation du mandat en mars 2012⁴³⁰. Reconnaisant le rôle crucial que la MANUA continuerait à jouer dans le processus de transition, comme cela avait été souligné lors des conférences d'Istanbul et de Bonn, les participants ont fait part de leur intérêt pour les conclusions des prochains examens⁴³¹. Le représentant de la Chine a exprimé l'espoir que l'examen du mandat de la MANUA contribuerait à renforcer le rôle central que

⁴²⁶ S/PV.6290, p. 3.

⁴²⁷ S/PV.6497, p. 2 à 5.

⁴²⁸ Ibid., p. 5 et 6.

⁴²⁹ Ibid., p. 8 et 9.

⁴³⁰ S/PV.6690, p. 5.

⁴³¹ Ibid., p. 14 et 15 (États-Unis); p. 19 et 20 (France); p. 22 et 23 (Royaume-Uni); et p. 33 et 34 (Union européenne).

jouait l'ONU dans la coordination des efforts déployés par la communauté internationale pour aider l'Afghanistan⁴³².

6 janvier 2010 au 22 décembre 2010 : élections législatives

Le 6 janvier 2010, le représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil que la Commission électorale indépendante avait annoncé que les élections législatives se tiendraient le 22 mai, conformément à la Constitution. Notant que le délai serait difficile à respecter pour des raisons techniques, il a suggéré que les élections aient lieu plus tard dans l'année, tout en respectant la législation afghane⁴³³. Toutefois, le représentant de l'Afghanistan a estimé que toute suggestion tendant à différer la tenue des élections faisait fi des exigences constitutionnelles et porterait atteinte à l'intégrité du processus⁴³⁴. Plusieurs intervenants ont noté que le processus électoral devait être réformé avant les élections législatives à venir⁴³⁵. Le représentant de la France a souligné que le scrutin devrait être organisé dans des conditions assurant un choix libre et démocratique⁴³⁶.

Dans son exposé au Conseil du 18 mars 2010, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué que les prochaines élections législatives pouvaient constituer un nouveau jalon qui mettrait en évidence la primauté de l'impératif constitutionnel pour l'avenir de l'Afghanistan, ainsi que la stratégie commune de transition convenue vers une plus grande prise en main et un plus grand rôle des Afghans. Sur la base de l'engagement en faveur de la réforme électorale, pris de manière concertée avec le Gouvernement afghan à la Conférence de Londres, il a souligné que tous devaient aider le Gouvernement à avancer dans le programme de réformes pour ces élections et pour les suivantes⁴³⁷. Faisant part de leur appui à la réforme électorale, plusieurs représentants ont souligné qu'il fallait tirer les leçons des élections

présidentielles de 2009 afin d'assurer la crédibilité et la transparence des élections législatives à venir⁴³⁸. À cet égard, le représentant du Mexique s'est dit très favorable à la nomination d'une nouvelle Commission des plaintes électorales; à l'adoption de mesures visant à asseoir l'indépendance de la Commission électorale indépendante; au lancement d'une enquête sur les fraudes commises à l'occasion des élections de 2009; et à la participation des femmes et des minorités⁴³⁹. Soulignant qu'il était crucial que toutes les réformes soient entreprises de manière transparente, le représentant du Canada a noté avec inquiétude les rapports selon lesquels des changements avaient récemment été apportés à la loi électorale, qui étaient susceptibles de réduire l'indépendance de la Commission des plaintes électorales⁴⁴⁰.

Le 30 juin 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil que la MANUA, avec la coopération de l'ensemble de la communauté internationale présente à Kaboul, avait pu proposer, et avait obtenu sur ce point l'accord de chacun, une formule pour les directives de mise en œuvre des élections. Cela avait permis de débloquer une impasse institutionnelle entre deux institutions, la présidence et la Loya Jirga, qui aurait pu bloquer le processus électoral. Selon lui, ces efforts avaient donné trois résultats : premièrement, une nouvelle présidence des élections et une nouvelle équipe d'appui aux élections; deuxièmement, la présence de commissaires internationaux, qui seraient présents et qui auraient un rôle à jouer, à savoir qu'aucune décision ne serait prise par la Commission des contentieux électoraux si un seul des commissaires internationaux ne donnait pas son accord; et troisièmement, la garantie que soixante-huit sièges seraient réservés aux femmes dans le Parlement afghan. Tout en rappelant que la sécurité serait le principal défi des élections, il a affirmé que le processus allait dans la bonne direction, avec 30 000 nouveaux électeurs inscrits et près de 12,5 millions de personnes appelées à voter⁴⁴¹. Le représentant de l'Afghanistan a également confirmé que le processus d'élection parlementaire dirigé par les Afghans eux-

⁴³² Ibid., p. 22.

⁴³³ S/PV.6255, p. 8.

⁴³⁴ Ibid., p. 11.

⁴³⁵ Ibid., p. 11 et 12 (Turquie); p. 14 (Bosnie-Herzégovine); p. 15 (Autriche); p. 20 (États-Unis); p. 22 (Brésil); p. 24 (France); p. 30 (Canada); p. 33 (Australie); p. 37 (Norvège); et p. 38 (Union européenne).

⁴³⁶ Ibid., p. 24 et 25.

⁴³⁷ S/PV.6287, p. 3.

⁴³⁸ Ibid., p. 8 et 9 (Mexique); p. 13 (France); p. 14 et 15 (États-Unis); p. 17 et 18 (Royaume-Uni); p. 20 (Liban); p. 23 et 24 (Japon); p. 27 (Union européenne); p. 34 (Australie); et p. 35 (Italie).

⁴³⁹ Ibid., p. 9.

⁴⁴⁰ Ibid., p. 26.

⁴⁴¹ S/PV.6351, p. 3 et 4.

mêmes était en route, avec 2 577 candidats, dont 406 femmes, qui briguaient 249 sièges⁴⁴².

Le 29 septembre 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait savoir au Conseil que l'une des plus grandes réussites de ces élections était qu'elles avaient eu lieu, et qu'il faudrait attendre la fin du processus pour savoir quelle en serait l'issue. Il a noté une amélioration sensible du travail de la Commission électorale indépendante par rapport aux élections de 2009, malgré des défis immenses en matière de logistique et de sécurité. Il a indiqué que 3 900 plaintes avaient été reçues jusqu'à présent et qu'une décision quant à l'issue finale des élections devrait être prise aux alentours du 30 octobre⁴⁴³. Le représentant de l'Afghanistan a dit que les élections étaient une grande victoire pour la démocratie dans son pays⁴⁴⁴.

Le 22 décembre 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil qu'avec la certification des résultats par la Commission électorale indépendante et la Commission des plaintes électorales, le 30 novembre 2010, le processus électoral était conclu. Il a salué la décision du Président Karzaï d'installer la nouvelle Assemblée avant la fin du mois de janvier 2011⁴⁴⁵. Se réjouissant de la certification des résultats des élections, plusieurs participants ont salué le travail des deux commissions électorales⁴⁴⁶. Tout en reconnaissant que les organes électoraux avaient été renforcés depuis les élections présidentielles de 2009, le représentant du Mexique a insisté sur les difficultés auxquelles était confronté l'Afghanistan dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles, comme l'avait démontré le nombre important d'irrégularités et de plaintes signalées à la Commission des plaintes électorales. Il a souligné qu'il était important de planifier une réforme électorale pour le long terme, aux fins de renforcer les capacités des autorités électorales⁴⁴⁷. Plusieurs intervenants ont estimé que le bon déroulement des élections devrait

servir de fondement pour faire avancer une réforme électorale à long terme⁴⁴⁸.

13 octobre 2010 et 12 octobre 2011 : prolongation du mandat de la FIAS

Dans ses résolutions 1943 (2010) et 2011 (2011), adoptées respectivement le 13 octobre 2010 et le 12 octobre 2011, le Conseil a décidé de renouveler l'autorisation accordée à la FIAS pour des périodes d'un an.

⁴⁴⁸ Ibid., p. 9 et 10 (Bosnie-Herzégovine); p. 11 (Royaume-Uni); p. 12 (Japon); p. 14 (Nigéria); p. 23 (Autriche); p. 25 (États-Unis); p. 36 (Australie); et p. 37 (Union européenne).

⁴⁴² Ibid., p. 8.

⁴⁴³ S/PV.6394, p. 3 et 4.

⁴⁴⁴ Ibid., p. 6.

⁴⁴⁵ S/PV.6464, p. 4 et 5.

⁴⁴⁶ Ibid., p. 8 (Turquie); p. 9 (Bosnie-Herzégovine); p. 12 (Royaume-Uni); p. 13 (Japon); p. 15 (Nigéria); p. 23 (Autriche); p. 25 (Gabon); p. 34 (Canada); et p. 37 (Union européenne).

⁴⁴⁷ Ibid., p. 18.

Séances : la situation en Afghanistan

| <i>Séance et date</i> | <i>Point subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|---------------------------|---|---|--|---|---|---|
| 6255 6 janvier 2010 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/674) | | Afghanistan, Australie, Canada, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan | Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies | Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités | |
| 6287 18 mars 2010 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2010/127) | | 11 États Membres ^a | Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Chargé d'affaires de la délégation de l'Union européenne | Tous les membres du Conseil et tous les invités | |
| 6290 22 mars 2010 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2010/127) | Projet de résolution déposé par la Turquie (S/2010/147) | Afghanistan | | Turquie, Fédération de Russie | Résolution 1917 (2010) 15-0-0 |
| 6351 30 juin 2010 | Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 40 de la résolution 1917 (2010) (S/2010/318) Lettre datée du 14 juin 2010, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2010/325) | | Afghanistan, Allemagne, Australie, Canada, Inde, Italie, Norvège, Pakistan | Représentant spécial du Secrétaire général, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne | Tous les membres du Conseil et tous les invités | |

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

| <i>Séance et date</i> | <i>Point subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|------------------------------|--|---|---|---|---|---|
| 6394 29 septembre 2010 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2010/463) | | Afghanistan (Ministre des affaires étrangères), Allemagne, Australie, Canada, Inde, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan | Représentant spécial du Secrétaire général, Chef de la délégation de l'Union européenne | Tous les membres du Conseil et tous les invités | |
| 6395 13 octobre 2010 | | Projet de résolution déposé par la Turquie (S/2010/518) | Afghanistan | | | Résolution 1943 (2010) 15-0-0 |
| 6464 22 décembre 2010 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2010/630) | | Afghanistan, Allemagne, Australie, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Pakistan | Représentant spécial du Secrétaire général, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne | Tous les membres du Conseil et tous les invités | |
| 6497 17 mars 2011 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/120) | Lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan concernant le nouveau mandat de la MANUA (S/2011/118, annexe) | Afghanistan, Australie, Canada, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Turquie | Représentant spécial du Secrétaire général, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne | | |
| 6500 22 mars 2011 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/120) | Projet de résolution déposé par l'Allemagne (S/2011/147) Lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan concernant le | Afghanistan | | Afghanistan | Résolution 1974 (2011) 15-0-0 |

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2010-2011

| <i>Séance et date</i> | <i>Point subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|------------------------------|--|--|--|--|---|---|
| | | nouveau mandat de la MANUA (S/2011/118, annexe) | | | | |
| 6574 6 juillet 2011 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/381) | | Afghanistan, Canada, Japon, Pakistan, Turquie | Représentant spécial du Secrétaire général, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne | Tous les membres du Conseil et tous les invités | |
| 6625 29 septembre 2011 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/590) | | Afghanistan, Australie, Canada, Japon, Kirghizistan, Pakistan, Turquie | Représentant spécial du Secrétaire général, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne | Tous les membres du Conseil et tous les invités | |
| 6629 12 octobre 2011 | | Projet de résolution déposé par l'Allemagne (S/2011/630) | Afghanistan | | | Résolution 2011 (2011) 15-0-0 |
| 6690 19 décembre 2011 | Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/772) | | 11 États Membres ^b | Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Représentant spécial du Secrétaire général, ancien Représentant spécial du Secrétaire général, Chef de la délégation de l'Union européenne | Tous les membres du Conseil et tous les invités | S/PRST/2011/22 |

^a Afghanistan, Allemagne, Australie, Canada, Inde, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas et Pologne.

^b Afghanistan (Vice-Ministre des affaires étrangères), Australie, Canada, Iran (République islamique d'), Japon, Liechtenstein, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan et Turquie.